

N° DEL/2026-011

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 2 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Convention de prêt du broyeur de branches appartenant à la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières aux communes

Monsieur le Président rappelle qu'à travers l'action 8 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté par le Conseil Communautaire le 17 juin 2024, la Communauté de Communes Ventadour Egletons

Monédières s'est engagée dans la promotion de la pratique du broyage des déchets verts et du paillage.

Fin 2025, la CCVEM a fait l'acquisition d'un broyeur de branches de marque RABAUD avec moteur essence autonome pouvant être tracté par un véhicule avec un permis B. La CCVEM propose de mettre gratuitement à disposition auprès des communes de son territoire le matériel de broyage qu'elle a acquis afin de diminuer l'apport des déchets verts de communes dans les déchèteries, les déchets verts une fois broyés étant à valoriser sur place en paillage ou en compost.

L'usage du broyeur sera strictement réservé au broyage des déchets verts des services techniques des communes et des déchets verts des habitants de ces communes lors de chantiers de broyage publics. Seuls les agents des communes emprunteuses dument habilités et désignés par la commune seront autorisés à manipuler le broyeur.

Monsieur le Président propose de signer une convention visant à définir le cadre des conditions générales de prêt du broyeur de branches par la CCVEM aux communes et les droits et obligations respectives de chacune des parties concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'établir une convention pour le prêt du broyeur intercommunal aux communes de la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention avec chaque commune souhaitant emprunter le broyeur, et tout document afférent à cet objet.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,


Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26